

AVIS n°40

Plan de relance de la Wallonie - Axe 4 : Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale – O.S. 4.1. : Renforcer l'inclusion sociale – O.O. 4.1.3. : Encourager l'économie sociale et solidaire - Mise en œuvre du projet n°240 : Soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main - Activité visée n°2 : Conception, opérationnalisation et promotion de la plateforme de vente en ligne mutualisée des entreprises wallonnes de réutilisation

Projet n°240 : *« Arrêté du Gouvernement wallon confiant à l'Asbl Ressources une subvention de 170.000,00 € afin de mettre en place la conception, l'opérationnalisation et la promotion de la plateforme de vente en ligne mutualisée des entreprises wallonnes agréées de réutilisation. »*

Avis adopté le 30/06/2022
(consultation électronique)

1. INTRODUCTION

Le 27 juin 2022, en application de l'article 2, alinéa 2, du décret du 20 novembre 2008¹ relatif à l'économie sociale, le Gouvernement a sollicité l'avis du Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES) sur l'appel à projets n°240 du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) intitulé « *Soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main - Activité visée n°2 : Conception, opérationnalisation et promotion de la plateforme de vente en ligne mutualisée des entreprises wallonnes de réutilisation* ». Ce projet s'inscrit dans l'Axe 4 : « Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale », l'Objectif stratégique 4.1 : « Renforcer l'inclusion sociale » et l'objectif opérationnel 4.1.3. « Encourager l'économie sociale et solidaire » du PRW.

Cette activité comporte l'octroi par un arrêté du Gouvernement wallon d'une mission à l'ASBL Ressources visant à « *mettre en place la conception, l'opérationnalisation et la promotion de la plateforme de vente en ligne mutualisée des entreprises wallonnes agréées de réutilisation* » pour laquelle un budget de 170.000 € en CE et € en CL, l'AB 122.068 (compte budgétaire : 83300000) du programme 10.122 de catégorie 19, est dédié pour l'année 2022.

Lors d'une réunion organisée en visioconférence, le 27 juin 2022, le Conseiller en Economie sociale du Cabinet de Madame la Ministre Christie MORREALE, M. Erwin PIRSON, a présenté au CWES le dossier composé de la note au gouvernement wallon et du projet d'AGW.

L'avis définitif du CWES a fait suite à une consultation électronique qui s'est clôturée le 30 juin 2022.

2. EXPOSE DU DOSSIER

2.1. Contexte

- Dans le cadre de la Déclaration de politique régionale 2019-2024, les orientations de Circular Wallonia² et la Stratégie Alternatif'ES Wallonia³, le Gouvernement wallon soutient la mise en œuvre du projet n°240 du Plan de Relance de la Wallonie intitulé « Soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main » et plus particulièrement l'activité n°2 « Conception, opérationnalisation et promotion de la plateforme de vente en ligne mutualisée des entreprises wallonnes de réutilisation ».

¹ Décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, article 2 : « Le Gouvernement peut également, après avis du Conseil wallon de l'Économie sociale visé à l'article 4, proposer la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques, éventuellement à l'aide des dispositifs visés à l'alinéa 1er, dans des domaines ou secteurs particuliers ».

² Gouvernement wallon, 4 février 2021, Ambition 10 – Amplifier la politique de tri à la source et le meilleur traitement des déchets, Mesure 22 – Maximiser les possibilités de réemploi, de recyclage et d'autres formes de valorisation des déchets, « Soutenir le développement des ressourceries sur le territoire wallon en collaboration avec la Fédération Ressources », p. 56.

³ Gouvernement wallon, 26 novembre 2020 (Point B.22), Alternatif'ES Wallonia : la Stratégie de la Wallonie pour soutenir le développement de l'économie sociale (note d'orientation), p. 4-5. Priorités: OS2 - « Faciliter le processus de professionnalisation et de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale pour renforcer leur impact social » ; S5 : « secteur de la réutilisation des biens et des matières » ; M1 : « Soutenir la création, le développement et la croissance des sociétés d'économie sociale et coopérative en Wallonie », M4 – « Encourager les entreprises d'économie sociale à s'inscrire dans une démarche de transformation digitale », M6 - « Soutenir les entreprises d'économie sociale en tant qu'actrices de la transition ».

- Dans le but de répondre aux ambitions de la Wallonie d'atteindre 8 kg / an / habitant de biens réutilisés et de concrétiser le potentiel de développement d'activités économiques et d'emplois durables de qualité sur le territoire de la Région, les entreprises d'économie sociale du secteur de la réutilisation sont amenées à franchir le cap de la transformation digitale tant au niveau de leur processus d'approvisionnement, de production, de distribution que de la vente de leurs biens et matières. La transformation digitale constitue un levier pour les entreprises d'économie sociale de renforcer leur action, leur impact social et la finalité de service à la collectivité.
- De plus, la crise sanitaire et la fermeture complète ou partielle des magasins dits « non-essentiels » a mis en lumière la nécessité pour les entreprises sociales et circulaires d'investir dans la vente en ligne de manière plus performante, en utilisant leurs forces et valeurs ajoutées auprès des consommateurs. Actuellement, leurs offres sont diluées dans des sites généralistes ou des « marketplaces » d'achat-vente entre particuliers, sans qu'elles aient la possibilité de se différencier au regard des nombreuses plus-values économiques, sociales et environnementales qu'offrent le secteur. C'est pourquoi, les entreprises d'économie sociale doivent s'adapter, notamment, en digitalisant la vente de biens et de services (« économie collaborative et du partage »), en interagissant avec leur public-cible via des applications numériques adaptées ainsi qu'en améliorant leur mode de gestion interne (outil de type ERP) grâce aux outils de management digitaux.
- La fédération Ressources, avec le soutien de la Région wallonne, développe actuellement un outil digital de gestion des flux en entreprise adapté aux spécificités du secteur de la réutilisation. Cet outil (un ERP) constitue la base digitale opérationnelle vers une vente en ligne efficace et intégrée à la chaîne opérationnelle et logistique des entreprises. La fédération Ressources, pour répondre à ces nombreux défis et afin de poursuivre la digitalisation du secteur, propose dès lors un projet de création et de promotion d'un site de vente en ligne mutualisé à destination des entreprises sociales et circulaires, afin de générer une croissance des ventes de biens et matières réutilisés, et donc de l'activité économique et sociale et de l'emploi dans les entreprises sociales et circulaires. La gestion, la maintenance, et le support technique et formatif nécessaire à la pérennisation du site de vente en ligne mutualisé sera pris en charge par la structure qui sera créée pour assurer la pérennité de l'ERP mutualisé du secteur. Cette structure respectera les valeurs et critères de l'économie sociale.

2.2. Description, objectifs et timing du projet

Le projet n°240, piloté par la Direction de l'Economie sociale du SPW EER (Chef projet), consiste à :

- Développer une stratégie de marketing digital commune à l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et circulaire en Wallonie ;
- Créer un site commun de vente en ligne mutualisé et former les utilisateurs à l'intégration de ce canal de vente dans leur chaîne opérationnelle ;
- Promouvoir auprès des consommateurs et consommatrices le nouveau site de vente en ligne ;

- Soutenir le développement d'activités de réparation, de transformation et de remanufacturing, soit des activités à plus haute valeur ajoutée qui nécessitent des compétences plus spécialisées et disposent d'un haut potentiel de formation et d'insertion professionnelle ;
- Favoriser le changement d'échelle des entreprises agréées de réutilisation dans la création de nouvelles activités économiques ayant une plus-value économique, environnementale et sociale.

La mise en œuvre du projet n°240 se structure autour de deux activités durant la période 2022-2024 :

- Activité n°1 : Conception, opérationnalisation et promotion de la plateforme de vente en ligne mutualisée des entreprises wallonnes de réutilisation via la Fédération Ressources :
 - Réalisation d'une étude de marché de la seconde main en ligne précisant le positionnement stratégique des entreprises sociales et circulaires (livrable : étude de marché) ;
 - Adoption d'un positionnement stratégique de l'offre des entreprises sociales et circulaires (livrable : plan marketing) ;
 - Création d'une plate-forme de vente en ligne commune aux acteurs de l'économie sociale et circulaire et liée à l'ERP sectoriel (livrable : site de vente en ligne) ;
 - Organisation des sessions de formation à destination du personnel des entreprises en charge d'utiliser le site de vente en ligne (livrable : 5 formations et 1 mode d'emploi du site de vente en ligne) ;
 - Une campagne de communication auprès des consommateurs et consommatrices sera orchestrée afin de générer suffisamment de trafic sur le nouveau site de vente en ligne (livrable : campagne de sensibilisation).
- Timing des activités :
 - 2022
 - Lancement, attribution et opérationnalisation du marché public relatif à la stratégie digitale, la formation et la campagne de communication ;
 - Stratégie marketing arrêtée, description des besoins opérationnels, plan de communication et plan de formation ;
 - Élaboration du business model.
 - 2023
 - Création d'une forme juridique pour piloter et gérer l'outil de vente en ligne à destination de l'ensemble des entreprises d'économie sociale du secteur de la réutilisation des biens et des matières ;
 - Formation des utilisateurs à l'outil ;
 - Organisation de tests pour les utilisateurs ;
 - Intégration de l'outil de vente en ligne aux outils digitaux des entreprises et notamment de l'ERP sectoriel ;
 - Mise en ligne de l'outil ;
 - Organisation de la campagne de communication
 - 2024

- Solution online implémentée, résultats obtenus et plan d'évaluation et de suivi de l'outil intégré.
 - Budget : Un budget global de 500.000 € est prévu pour cette activité (2022-2024). L'impact budgétaire pour 2022 est de 170.000 € en CE et CL.
- Activité n°2 : « Accompagnement à la croissance des entreprises sociales et circulaires (entreprises agréées de réutilisation : « Ressourceries ») » - via un Appel à projets géré par Direction de l'Economie sociale du SPW EER :
 - Booster l'accompagnement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation des biens et des matières au niveau de quatre types d'activités à haute valeur ajoutée (logistique, réparation, transformation et remanufacturing) ;
 - Soutenir financièrement le scale-up des entreprises de réutilisation la montée en puissance d'un projet existant et/ou d'activité économique innovante avec un changement d'échelle significatif en matière de production.
- Timing des activités :
 - 2023-2024
 - Analyse des besoins des entreprises en matière de scale-up dans des activités économiques à haute valeur ajoutée (sondage) ;
 - Conception, lancement et attribution de l'appel à projets de création de chaînes logistique ou d'ateliers de réparation, transformation et remanufacturing auprès des entreprises agréées de réutilisation par le SPW ;
 - Accompagnement des entreprises sociales et circulaires dans le développement de leurs nouvelles activités économiques ;
 - Essaimage des modèles soutenus ;
 - Evaluation de l'appel à projets.
- Budget : Un budget global de 500.000 € est prévu pour cette activité (2022-2024). Pas d'impact budgétaire en 2022.

2.3. Impact budgétaire

Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 9 juin 2022 approuvant la maquette budgétaire, un budget total de 1.000.000 € en CE et CL est prévu pour les deux activités du projet n°240 d'ici fin 2024, soit :

- Activité n°1 : Un budget global de 500.000 € est prévu pour cette activité (2022-2024). L'impact budgétaire pour 2022 est de 170.000 € en CE et CL.
- Activité n°2 : Un budget global de 500.000 € est prévu pour cette activité (2022-2024). Pas d'impact budgétaire en 2022.

Budget 2022 (CE)	Budget 2022 (CL)	Budget 2023 (CE)	Budget 2023 (CL)	Budget 2024 (CE)	Budget 2024 (CL)	Budget total (2021-2024)
170.000€	170.000€	630.000€	630.000€	200.000€	200.000€	1.000.000 €

Le présent avis vise **l'octroi d'une subvention de 170.000,00 € (cent septante mille euros) à l'Asbl Ressources, à Namur**, à titre de soutien financier pour soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Dans le cadre de l'activité n°1 du projet n°240, l'Asbl Ressources a pour objectif de prévoir la **création une plate-forme de vente en ligne commune aux acteurs de l'économie sociale et circulaire, ainsi qu'une campagne de communication** auprès des consommateurs et consommatrices afin de soutenir la vente et la croissance des activités des entreprises utilisatrices du site.

La Fédération Ressources ASBL sera considérée comme véhicule d'aide. En conséquence, ce bénéficiaire direct n'est plus considéré comme recevant une aide d'Etat. Par contre, le bénéficiaire indirect est susceptible d'être bénéficiaire d'une aide d'Etat si les critères habituels sont respectés et dont notamment s'il est une entreprise. Pour rappel, l'agrément des entreprises wallonnes de réutilisation constitue un mandat à gérer un S.I.E.G. et est uniquement destiné à l'octroi de la subvention visée à l'article 9 de l'Arrêté du 3 avril 2014 du Gouvernement wallon relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation, qui permet à l'entreprise de réutilisation agréée et mandatée de compenser la perte de productivité liée aux obligations de service public. La réglementation des marchés publics sera appliquée pour la consultance IT pour l'outil informatique.

2.4. Comité d'accompagnement

Un Comité d'accompagnement est constitué en vue de superviser le bon déroulement des actions entreprises par le bénéficiaire de la subvention dans l'accomplissement de sa mission.

Il est composé :

- D'un représentant de la Ministre de l'Economie sociale ;
- D'un représentant de la Direction de l'Economie sociale du Service public de Wallonie Economie Emploi et Recherche ;
- D'un représentant de ConcertES ;
- D'un ou plusieurs représentants de l'Asbl Ressources.

Ce Comité peut être élargi à toute autre personne ou institution désignée par la Ministre de l'Economie sociale. La Présidence est assurée par le représentant de la Ministre de l'Economie sociale et le secrétariat par le représentant de l'ASBL Ressources

3. AVIS

Le CWES salue, dans le cadre du projet PRW n°240, l'octroi d'une subvention à la Fédération Ressources pour permettre la digitalisation des entreprises wallonnes agréées en réutilisation, projet structuré autour des deux activités clés : i) soutien à la digitalisation de l'offre de services des Entreprises de réutilisation agréées (2022-2023); ii) appel à projet visant à lancer une consultance IT, dont l'implémentation d'un ERP, pour permettre aux entreprises de réutilisation de pratiquer la vente en ligne de biens et de matières de seconde main (2023 et suivantes, projet à fusionner éventuellement avec le Projet n°237 pour éviter l'encombrement des projets ES en 2022).

Il apprécie le soutien et la visibilité accrue dont bénéficieront les entreprises de l'économie sociale et circulaire, dans le cadre d'une campagne de communication efficace au cours des années 2022-2024, notamment dans la perspective de l'inscription possible à l'agenda du Conseil de l'Union européenne en 2024, de l'organisation d'un Sommet européen de l'économie sociale permettant de mettre en lumière les bonnes pratiques du secteur.

La nécessité de cette plateforme en ligne s'est révélée criante pendant la pandémie durant laquelle de nombreux magasins, malgré la poursuite des collectes, ont dû fermer, faute d'être outillés pour la vente en ligne, privant de leurs services des clients dont certains dans le besoin.

Le CWES remercie la Ministre compétente et son Cabinet pour les moments de discussion, de présentation en amont et de suivi des projets du GW qui lui sont proposés.

En conclusion, **le CWES rend un avis positif à l'opérationnalisation du projet n°240 du Plan de Relance de la Wallonie** et de ses différentes activités, dont « l'octroi d'une subvention de 170.000,00 € (cent septante mille euros) à l'Asbl Ressources, au titre de soutien financier pour soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ».

Denis MORRIER,
Président du CWES



p.o. Anne GUILLICK,
Secrétaire du CWES

La réunion de la Commission du 27 juin 2022 a été organisée par visioconférence. Dès lors, conformément à l'article 8 (procédure électronique) du règlement d'ordre intérieur (ROI) du CWES, le projet d'avis, résultant de la décision dégagée en séance a fait l'objet d'une ultime consultation des membres. Cet avis a dès lors été adopté à l'issue de cette procédure électronique qui s'est clôturée en date du 30 juin 2022.